

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version 1.1 Date de révision: 12/01/2023 Numéro de la FDS: 50000052 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/01/2018

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000052

Numéro d'enregistrement de produit PCP #23596

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme herbicide seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant FMC of Canada Ltd
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
Canada
Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),
Web: <https://ag.fmc.com/ca/en>
SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.)
1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)
1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:
U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148
Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments étiquette SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version 1.1 Date de révision: 12/01/2023 Numéro de la FDS: 50000052 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/01/2018

Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

| Nom Chimique | Nom commun/Synonyme | No. CAS | Concentration (% w/w) |
|--|---|------------|-----------------------|
| 2-[[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl)amino]carbonyl]amino]sul | 2-[[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl)amino]carbon | 97780-06-8 | >= 70 - < 80 * |
| Talc (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄) | Talc (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄) | 14807-96-6 | >= 5 - < 10 * |
| sucrose | sucrose | 57-50-1 | >= 1 - < 5 * |

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.
S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.
Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Retirez les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.1 | 12/01/2023 | 50000052 | Date de la première parution: 03/01/2018 |

Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO₂, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inadéquats : Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Produits de combustion dangereux
oxydes de soufre
Oxydes d'azote (NO_x)
Ammoniac
Oxydes de carbone

Méthodes spécifiques d'extinction : Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.

Autres informations : Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.
Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau déversé.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version 1.1 Date de révision: 12/01/2023 Numéro de la FDS: 50000052 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/01/2018

d'origine en vue d'une réutilisation.
Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire l'accès au personnel non autorisé.
Seules les personnes qualifiées munies des équipements de protection adéquats peuvent intervenir.
Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.

Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No. CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|---|------------|------------------------------------|---|-----------|
| Talc (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄) | 14807-96-6 | VEMP (fibres) | 1 fibres/cm ³ | CA QC OEL |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version 1.1 Date de révision: 12/01/2023 Numéro de la FDS: 50000052 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/01/2018

| | | | | |
|---------|---------|--|---------------------------|----------------|
| | | VEMP (poussière respirable) | 2 mg/m3 | CA QC OEL |
| | | TWA | 0.1 fibres/cm3 | CA BC OEL |
| | | TWA (Matières particulaires respirables) | 2 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | TWA (Respirable) | 2 mg/m3 | CA BC OEL |
| | | LMPT | 2 fibres/cm3 | CA ON OEL |
| | | LMPT (Fraction respirable) | 2 mg/m3 | CA ON OEL |
| | | TWA TWA (Fraction respirable) | 0.1 fibres/cm3 2 mg/m3 | ACGIH ACGIH |
| sucrose | 57-50-1 | TWA | 10 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | TWA (Poussière totale) | 10 mg/m3 | CA BC OEL |
| | | TWA (fraction de poussière inhalable) | 3 mg/m3 | CA BC OEL |
| | | VEMP | 10 mg/m3 | CA QC OEL |
| | | TWA | 10 mg/m3 | ACGIH |

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
- Protection des mains
Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.
- Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection
Tenue de protection étanche à la poussière
Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.
- Mesures de protection : Établir un plan d'action de premiers soins avant d'utiliser ce produit.
Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi détaillé.

Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version 1.1 Date de révision: 12/01/2023 Numéro de la FDS: 50000052 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/01/2018

Mesures d'hygiène : S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches de sécurité soient situés près de la zone de travail.
Porter un équipement de protection adéquat.

: Pratiques générales d'hygiène industrielle.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : solide

Couleur : blanc cassé

Odeur : douce, sulfureux(se)

pH : 7.0 (20 °C)
Concentration: 10 g/l 1 %

Point de fusion/congélation : env. 155 - 160 °C

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Auto-allumage : n'est pas auto-inflammable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : 0.07 mg/m³

Pression de vapeur : Sans objet

Densité relative : Non disponible pour ce mélange.

Densité : Donnée non disponible

Masse volumique apparente : 0.84 g/cm³ tassé

Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version 1.1 Date de révision: 12/01/2023 Numéro de la FDS: 50000052 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/01/2018

| | |
|--|---------------------------------|
| Solubilité | |
| Solubilité dans l'eau | : dispersable |
| Solubilité dans d'autres solvants | : Donnée non disponible |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | : Sans objet |
| Température d'auto-inflammation | : Donnée non disponible |
| Température de décomposition | : Donnée non disponible |
| Viscosité | |
| Viscosité, dynamique | : Sans objet |
| Viscosité, cinématique | : Sans objet |
| Propriétés explosives | : Non explosif |
| Propriétés comburantes | : Le produit n'est pas oxydant. |
| Énergie minimum d'ignition | : 171 mJ |

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--------------------------------------|---|
| Réactivité | : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. |
| Stabilité chimique | : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. |
| Possibilité de réactions dangereuses | : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. |
| Conditions à éviter | : Chaleur, flammes et étincelles. Éviter les températures extrêmes Éviter la formation de poussière. |
| Produits incompatibles | : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants |
| Produits de décomposition dangereux | : Stable dans les conditions recommandées de stockage. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version 1.1 Date de révision: 12/01/2023 Numéro de la FDS: 50000052 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/01/2018

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directive de test OPP 81-1 de l'EPA des États-Unis
BPL: oui
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale
- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 7.14 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-2
BPL: oui
Évaluation: Ce composant/mélange est faiblement toxique après un seul contact avec la peau.

Composants:

2-[[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl)]amino]carbonyl]amino]sul:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.7 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Remarques: pas de mortalité
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Talc (Mg₃H₂(SiO₃)₄):

- Toxicité aiguë par voie orale : DL0 (Rat, mâle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 423 de l'OECD
Remarques: pas de mortalité
- Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 2.1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Remarques: pas de mortalité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version 1.1 Date de révision: 12/01/2023 Numéro de la FDS: 50000052 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/01/2018

Toxicité cutanée aiguë : DL0 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Remarques: pas de mortalité

sucrose:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 29,700 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau
BPL : oui

Composants:

2-[[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl)amino]carbonyl]amino]sul:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Talc (Mg₃H₂(SiO₃)₄):

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD
BPL : oui

Composants:

2-[[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl)amino]carbonyl]amino]sul:

Espèce : Lapin
Résultat : De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Talc (Mg₃H₂(SiO₃)₄):

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version 1.1 Date de révision: 12/01/2023 Numéro de la FDS: 50000052 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/01/2018

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Cobaye
Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-6
Résultat : Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibilisation par contact avec la peau.
BPL : oui

Composants:

2-[[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl)]amino]carbonyl]amino]sul:

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)
Voies d'exposition : Dermale
Espèce : Souris
Méthode : Directives du test 429 de l'OECD
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Talc (Mg₃H₂(SiO₃)₄):

Type d'essai : Essai de maximisation
Voies d'exposition : Dermale
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Voies d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation du système respiratoire.

Mutagenécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

2-[[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl)]amino]carbonyl]amino]sul:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test in vivo du micronucleus
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif

Type d'essai: Test cytogénétique
Espèce: Rat (mâle et femelle)
Voie d'application: Oral(e)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version 1.1 Date de révision: 12/01/2023 Numéro de la FDS: 50000052 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/01/2018

Résultat: négatif

Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation : Les données ne soutiennent pas le classement comme un mutagène des cellules germinales.

Talc (Mg₃H₂(SiO₃)₄):

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-fère, in vitro
Résultat: négatif

Type d'essai: test de mutation génique
Méthode: QSAR
Résultat: négatif

Type d'essai: test de nutation inverse
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: test de létalité dominante
Espèce: Rat (mâle)
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif

Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation : Les données ne soutiennent pas le classement comme un mutagène des cellules germinales.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

2-[[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl)amino]carbonyl]amino]sul:

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification comme carcinogène

Talc (Mg₃H₂(SiO₃)₄):

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 101 jours
Dose : 100 mg/kg p.c./jour
NOAEL : 100 mg/kg p.c./jour
Méthode : Directives du test 453 de l'OECD
Résultat : négatif
Organes cibles : Estomac
Type de tumeur : Léiomyosarcome

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification comme carcinogène

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version 1.1 Date de révision: 12/01/2023 Numéro de la FDS: 50000052 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/01/2018

Composants:

2-[[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl)]amino]carbonyl]amino]sul:

- Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 250, 5000, 20000 ppm
Toxicité générale chez les parents: NOEL: 20,000
Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 5,000
Toxicité générale sur la génération F2: NOEL: 20,000
Symptômes: Aucune incidence sur la fécondité.
- Incidences sur le développement fœtal : Dose: 60, 250, 1000, 4000mg/kg bw/d
Toxicité maternelle générale: NOEL: 1,000 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOEL: 1,000 Poids corporel mg / kg
- Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification comme toxique pour la reproduction

Talc (Mg₃H₂(SiO₃)₄):

- Effets sur la fertilité : Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 9, 42, 195, 900 mg/kg bw/day
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: > 900 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: > 900 Poids corporel mg / kg
Résultat: négatif
- Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: étude sur la toxicité du système reproducteur et du développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0,16,74,350,1600mg/kg bw/day
Durée d'un traitement unique: 20 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: >= 1,600 mg/kg p.c./jour
Embryotoxicité.: NOAEL: 1,600 mg/kg p.c./jour
Résultat: négatif
- Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification comme toxique pour la reproduction

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Talc (Mg₃H₂(SiO₃)₄):

- Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version 1.1 Date de révision: 12/01/2023 Numéro de la FDS: 50000052 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/01/2018

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

2-[[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl)amino]carbonyl]amino]sul:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Talc (Mg₃H₂(SiO₃)₄):

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 100 mg/kg
Voie d'application : Orale - alimentation
Durée d'exposition : 101 d
Dose : 100 mg/kg bw/day

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 2 mg/m³
LOAEL : 6 mg/m³
Voie d'application : inhalation (poussière/brume/émanations)
Atmosphère d'essai : poussières/brouillard
Durée d'exposition : 20 d
Dose : 0, 2, 6, 18 mg/m³

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Lemna gibba G3 (Lenticule)): 0.00025 mg/l
Durée d'exposition: 7 d

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version 1.1 Date de révision: 12/01/2023 Numéro de la FDS: 50000052 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/01/2018

Composants:

2-[[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl)]amino]carbonyl]amino]sul:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 123 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 126 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 108 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.025 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- CE50 (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 0.51 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 0.03 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 5.4 mg/l
Durée d'exposition: 87 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 4.7 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type d'essai: Inhibition de la respiration
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg
Durée d'exposition: 14 d
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg
Méthode: OPPTS 850.2100
- NOEC (Coturnix japonica (Caille japonaise)): 1,250 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version 1.1 Date de révision: 12/01/2023 Numéro de la FDS: 50000052 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/01/2018

CL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm

NOEC (Anas platyrhynchos (canard mallard)): 5,620 ppm

Talc (Mg₃H₂(SiO₃)₄):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): 89,581.016 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: QSAR

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 36,812.359 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: QSAR

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (algue verte): 918.089 mg/l
Durée d'exposition: 30 d
Méthode: QSAR

CE50 (algue verte): 7,202.7 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: QSAR

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Poissons): 1,412.648 mg/l
Durée d'exposition: 30 d
Méthode: QSAR

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia (Daphnie)): 1,459.798 mg/l
Durée d'exposition: 30 d
Méthode: QSAR

sucrose:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Composants:

2-[[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl)amino]carbonyl]amino]sul:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 30.74 %
Durée d'exposition: 29 d
Méthode: Directive d'essais 301B de l'OCDE

sucrose:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

Version 1.1 Date de révision: 12/01/2023 Numéro de la FDS: 50000052 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/01/2018

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

2-[[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl)amino]carbonyl]amino]sul:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 2.01 (20 °C)
pH: 4

log Pow: -0.28 (20 °C)
pH: 7

log Pow: -1.83 (20 °C)
pH: 9

Talc (Mg₃H₂(SiO₃)₄):

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 3.16
Méthode: QSAR

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -9.4 (25 °C)
pH: 7
Méthode: QSAR

Mobilité dans le sol

Composants:

2-[[[[[4-Ethoxy-6-(methylamino-1,3,5-triazin-2-yl)amino]carbonyl]amino]sul:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 220.7 ml/g, log Koc: 2.34
Remarques: Mobile dans les sols

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.1 | 12/01/2023 | 50000052 | Date de la première parution: 03/01/2018 |

Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3077
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Ethametsulfuron-methyl)
Classe : 9
Risque subsidiaire : ENVIRONM.
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9 (ENVIRONM.)
Dangereux pour l'environnement : oui

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3077
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
(Ethametsulfuron-methyl)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956
Dangereux pour l'environnement : oui

Code IMDG

No. UN : UN 3077
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Ethametsulfuron-methyl)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3077
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(Ethametsulfuron-methyl)

Muster® Toss-N-Go® Herbicide

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.1 | 12/01/2023 | 50000052 | Date de la première parution: 03/01/2018 |

| | | |
|--------------------|---|-----------------------------|
| Classe | : | 9 |
| Groupe d'emballage | : | III |
| Étiquettes | : | 9 |
| Code ERG | : | 171 |
| Polluant marin | : | oui(Ethametsulfuron-methyl) |

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

| | | |
|-------|---|---|
| TCSI | : | Non en conformité avec les inventaires |
| TSCA | : | Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA. |
| AIRC | : | Non en conformité avec les inventaires |
| DSL | : | Ce produit contient les composants suivants qui ne sont répertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes. METHYL 2-[[4-ETHOXY-6-(METHYLAMINO)-1,3,5-TRIAZIN-2-YL]CARBAMOYLSULFAMOYL]BENZOATE Chlorite-group minerals dolomite |
| ENCS | : | Non en conformité avec les inventaires |
| ISHL | : | Non en conformité avec les inventaires |
| KECI | : | Non en conformité avec les inventaires |
| PICCS | : | Non en conformité avec les inventaires |
| IECSC | : | Non en conformité avec les inventaires |
| NZIoC | : | Non en conformité avec les inventaires |
| TECI | : | Non en conformité avec les inventaires |

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.1 | 12/01/2023 | 50000052 | Date de la première parution: 03/01/2018 |

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

| | | |
|------------------|---|---|
| ACGIH | : | États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV) |
| CA AB OEL | : | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| CA BC OEL | : | Canada. LEP Colombie Britannique |
| CA ON OEL | : | Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail. |
| CA QC OEL | : | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |
| ACGIH / TWA | : | Moyenne pondérée dans le temps de 8 h |
| CA AB OEL / TWA | : | Limite d'exposition professionnelle de 8 heures |
| CA BC OEL / TWA | : | Moyenne pondérée dans le temps de 8 h |
| CA ON OEL / LMPT | : | Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT) |
| CA QC OEL / VEMP | : | Valeur d'exposition moyenne pondérée |

AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemand de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Muster® Toss-N-Go® Herbicide

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.1 | 12/01/2023 | 50000052 | Date de la première parution: 03/01/2018 |

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique